

Département de Maine et Loire
Arrondissement d'Angers
Commune de JARZE VILLAGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 juillet 2022

Convocation du 12 juillet 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 14

Conformément à l'article L 121-17 du Code des Communes, un extrait de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 20 juillet 2022.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs BEAUDOIN J.P, HEUVELINE, LEGRAND, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, BELLARD, EDIN, JOBERT, GERFAULT, LUCIEN, LE MARREC.

Absents excusés : Mr Cédric JOUSSAUME donne pouvoir à Mme Sylvie HEUVELINE
Mr Dominique CHAPON donne pouvoir à Mme Elisabeth MARQUET
Mme Vanessa CULLERIER
Mme DESPLATS Raphaëlle
Mme Nadine LINARD
Mr Michel GUILLEUX
Mme Audrey ORIEUX donne pouvoir à Mme Jennifer JOBERT
Mme MAUXION Anita

Absents : Mme LOISON Katy
Mr CONGNARD André
Mme LENOGUE Patricia
Mr TUFFIER Jérôme
Mme BEAUDOIN Pauline

Convocation : 12/07/2022
Affichage : 21/07/2022

Secrétaire de séance : Mr Michel COURCELLE

OBJET : APPROBATION DES CRAC ZAC BELLEVUE - LES ARGOULTS A JARZE AU 31/12/2021

Conformément au Traité de Concession d'Aménagement confiant à la SODEMEL devenue Alter Cités, l'aménagement du quartier de Bellevue-Les Argoults, Alter Cités a adressé, pour approbation, le compte rendu annuel à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2021. Ce document comprend :

- Une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de déroulement de l'opération ;
- Le bilan prévisionnel financier actualisé en fonction des événements intervenus et des décisions prises ;

- L'échéancier des dépenses et des recettes et le plan de trésorerie correspondants

Rappel du projet

Le quartier de Bellevue-Les Argoults est situé au sud du bourg de Jarzé. Sa superficie est d'environ 10 hectares. Il s'agit d'un quartier à vocation résidentielle.

Avancement physique de l'opération

Au 31 décembre 2021, les études sont en cours ; la Tranche 1 (Les Argoults) a été déclarée d'Utilité Publique, les acquisitions sont en cours. Les travaux de la phase 1.1 ont démarré à l'automne 2021.

Avancement financier de l'opération

Au 31 décembre 2021, 541K€ HT ont été dépensés et 2 K€ HT ont été encaissés.

Le bilan financier prévisionnel révisé des dépenses et des recettes s'établit à 5 090 000 € HT sans participation d'équilibre.

- Vu le Traité de Concession d'Aménagement approuvé le 28 janvier 2014 et signé le 13 mars 2014 entre la commune de Jarzé, devenue commune déléguée de Jarzé Villages et la SODEMEL, devenue Alter Cités pour l'aménagement du quartier de Bellevue-Les Argoults,

- Vu le bilan financier prévisionnel révisé au 31 décembre 2021 établi par Alter Cités,

- Vu le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (C.R.A.C) présenté par Alter Cités annexé à la présente,

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le présent bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2021 portant les dépenses et les recettes de l'opération à hauteur de 5 090 K€ HT,

- approuve le tableau des acquisitions de l'année 2021.

Certifié conforme,

Le Maire, Elisabeth MARQUET.

